

OELLEVILLE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

I1

MAITRISE DE L'URBANISME autour des canalisations de transport Gaz-Hydrocarbures-Produits chimiques

Référence du texte législatif : L. 555-27, R.555-30 a) et L. 555-29 du code de l'environnement**Acte instituant la servitude :** Arrêté Préfectoral n°107/2017 du 19 janvier 2017 - Arrêté Préfectoral n°270/2018 du 09 avril 2018 - Arrêté préfectoral n°271/2018 du 09 avril 2018**Désignation de la servitude :**

Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRTGAZ, des canalisations de transport d'hydrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le Service National des Oléoducs Interalliés SNOI, des canalisations de produits chimiques exploitées par la société ETHYLENE EST et de certaines canalisations de distributions de gaz

Référence du texte législatif : L. 555-27, R.555-30 a) et L. 555-29 du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Décret du 07/11/58

Désignation de la servitude :

O.D.C.3 LIAISON AERODROME DE MIRECOURT

Référence du texte législatif : L. 555-27, R.555-30 a) et L. 555-29 du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Décret du 19/03/57

Désignation de la servitude :

O.D.C.1 PIPELINE LANGRES-MIRECOURT

Référence du texte législatif : L. 555-27, R.555-30 a) et L. 555-29 du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

TRANSPORT GAZ REPEL - POUSSAY (D.100-1984)

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 25/03/2002 abrogeant et remplaçant le décret du 18/01/1977.

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de EPINAL JUVAINCOURT-Aérodrome (88 24 001)

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 06/05/1981

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BEUVEZIN-Le Genovre (54 08 006) vers centre de Saint Maurice sur Moselle-Fort du Ballon de Servance (88 08 006)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports, Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile, Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques

Acte instituant la servitude : Arrêté ministériel du 01/08/86

Désignation de la servitude :

AERODROME D'EPINAL-MIRECOURT